



Comparatif 2017 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2017	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 113,42 € Couple 196,54€	(safran santé) 111,87 € par adulte (2)	71,51 € par adulte	68,46 € par adulte	91,24 € par adulte
AM / cadres	113,42 € Par adulte				
Enfants	Ouvrier/Employé 50,82 € AM/Cadres 53,51 €	Enfants gratuits	42,96 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 185,99 €)	42 € (gratuit au-delà de 2)	56,36 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	----------------	------------	---------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires	CAS : Frais réels	CAS : 480 % de BR	100% de BR	100% de BR	100% de BR
Honoraires dépassement K/KC	Non-CAS : 200% de BR	Non-CAS : 200% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR
Frais séjour			100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Honoraires radiologie Z	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR
Forfait hospitalier	100% du forfait	100% du forfait	18 €/jour	100% du forfait	100% du forfait
Chambre particulière	2% du Pmss (65,38 €)	3% pmss (98,07 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (32,69 €)	3% pms/jr (98,07€) lit/acc/enfant - 16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
ambulance	195% de BR	365 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR

Soins Médicaux

Honoraires médicaux	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Honoraires médicaux Spécialistes	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Auxiliaires médicaux	180 % de BR	160 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Médecines douces	5 séances x 50€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie etc...	3 séances x 25€ /an (ostéopathie, chiropractie)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de BR	160 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Radiologie	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Pharmacie	100% de BR <small>Non remboursé SS: 6%pmss/an</small>	100% de BR	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR
Orthopédie	310% de BR	560% de BR	250 % de BR	300 % de BR (4)	400 % de BR (4)
Appareillage acoustique	310 % de BR (619,10 €)	710% de BR (1417,94 €)	100 % de BR (199,71 €)	300 % de BR (599,13 €)	400 % de BR (799 €)



Comparatif 2017 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE (3)	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	----------------	------------	-------------	--------------	--------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (686,49 €)	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Forfait cure		+ 10% pmss (326,90 €)	-----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Prothèses Conventionné	350 % de BR max 376,25€	553,50% de BR max 595,01€	250 % de BR	300 % de BR	400 % de BR
Implants	700€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	600€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	Forfait 250 € par an Pouvant servir à prothèses non remboursés SS, implants, parodontie.	Forfait 300 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire	Forfait 400 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire
Prothèses Non conventionné	140 % de BR Max 150,50 €	350% de BR Max 376,25 €			
Parodontologie	6% du pmss = 196,14 €	250 € /an (et 50€ / prothèse provisoire)			

Optique

Monture et/ou verres	Monture : 4,5% pmss (147,105€) Verres de 130,76€ à 230€ suivant dioptries (408,40€ mini/ 604,8€ max) (3)	Monture : 150 €. Verres de 105 € à 350 € suivant dioptries (360€ mini / 850 € max (3)	100% de BR et 8 % du pmSS (261,52 €) (3)	100 % du TRSS et 340 € (100 € monture, 100 € par verre simple, 120 € par verre complexe (3)	100 % du TRSS et 420 € (120 € monture, 130 € par verre simple, 150 € par verre complexe (3)
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (130,76 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% pmss par an/par paire (196,14 €)	8 % du pmss par an 261,52 € par paire	(100% BR pour acceptées) et (acceptées ou pas) 4% du pmss/1 fois par an/ par personne : 130,76 €	Acceptées : 100 % de BR + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acceptées : 100 % de BR + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	450 € / oeil	25% pmSS / oeil (817,25 €)	100 € / oeil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Divers

Hrs Ménage	0,15% pmSS/heure	----	----	----	----
Obsèques	----	----	----	1525 € (maxi)	1525 € (maxi)

* Les remboursements affichés sont ceux de la sécurité sociale + ceux de la mutuelle cumulés.

- * PmSS: plafond mensuel sécu (3269 € au 1.01.17)
- * CAS = signataire du contrat d'accès aux soins
- * Non-CAS = pas signataire du contrat d'accès aux soins
- * BR = Base de Remboursement de la sécurité sociale

(1) Contrat Verspieren (option 2) aux remboursements comme en activité pour ex-salariés SME/SNPE. Le tarif des cotisations nous a été communiqué par Verspieren, nous avons constaté parfois quelques différences avec le réel.

(2) Il s'agit du contrat « Safran Santé ». Il y a aussi « Safran santé + » aux prestations plus élevées mais au tarif de 145,42 €, et « Convention Santé » à 76,71 €, mais aux remboursements très limités et inférieurs à Pavillon (Lien Sud n°58). Selon votre revenu, un fond de solidarité peut diminuer la cotisation.

(3) Voir limitations de durée dans contrats. Pour l'optique la nouvelle loi impose 1 changement tous les 2 ans sauf enfants ou correction visuelle modifiée.

(4) Limité à 300€ par an pour les prothèses capillaire, mammaire, oculaire.